

Procès-verbal de la séance extraordinaire du **conseil d'administration** du Centre de services scolaire des Chic-Chocs, tenue le **11 septembre 2023** au centre de services scolaire située au 102, rue Jacques-Cartier à Gaspé et via la plateforme Microsoft Teams. La rencontre est présidée par madame Julie Pariseau, présidente.

ÉTAIENT PRÉSENTS	Madame Patricia Banville (administratrice) Monsieur J. Antonio Blouin (administrateur) Monsieur Frédéric Côté (administrateur, vice-président) Madame Pascale Déry (administratrice) Madame Isabelle Gagné (administratrice) Monsieur Félix Guay-Vachon (administrateur) Madame Claudie Malouin (administratrice) Monsieur Yves Marcotte (secrétaire général) Madame Julie Pariseau (présidente) Monsieur Steven Richard (directeur général adjoint par intérim) Madame Josée Roussy (administratrice) Madame Josée Synnott (directrice générale par intérim)
ABSENT(S)	Monsieur Yves Galipeau (administrateur) Monsieur André Hughes (administrateur non-votant) Madame Carline Minville (administratrice)
PERMANENCE	
INVITÉ(S)	

1.0 GÉNÉRAL

1.1 *Ouverture de la réunion et constatation du quorum*

La réunion est ouverte sous la présidence de madame Julie Pariseau, présidente. L'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulière et valablement ouverte.

1.2 *Présidence et secrétariat de la rencontre*

La présidente, madame Julie Pariseau, agit à titre de présidente de la rencontre et monsieur Yves Marcotte agit à titre de secrétaire.

1.3 *Lecture et adoption de l'ordre du jour*

Madame Pariseau fait la lecture de l'ordre du jour.

CA-2309-008

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE, par madame Patricia Banville **ET APPUYÉE** de madame Pascale Déry, il est résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

1.4 **Processus de sélection d'un(e) directeur(trice) général(e)**

CONSIDÉRANT la vacance au poste de la direction générale;

CONSIDÉRANT le souhait du conseil d'administration d'enclencher dès maintenant un processus de sélection d'une direction générale;

CONSIDÉRANT l'article 193.1, dernier alinéa, de la Loi sur l'instruction publique (RLRQ., c. I-13.3) qui prévoit que le conseil d'administration peut instituer d'autres comités pour l'assister dans l'exercice de ses fonctions ou pour l'étude de questions particulières;

CONSIDÉRANT l'article 198 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit que le conseil d'administration a le pouvoir de nommer une direction générale;

CONSIDÉRANT que le comité des ressources humaines a pour fonction de proposer au conseil d'administration du centre de services scolaire une mise à jour du profil de compétences recherché pour le poste de la direction générale;

CONSIDÉRANT la politique relative à la dotation des ressources humaines qui stipule qu'une consultation doit être effectuée auprès du comité consultatif de gestion en fonction des critères de sélection de la direction générale;

CA-2309-009

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE, par madame Josée Roussy **ET APPUYÉE** de madame Claudie Malouin, il est résolu à l'unanimité :

- De former un comité de recrutement du conseil d'administration de quatre (4) personnes, dont la présidente du CA ainsi que le président du comité de ressources humaines sont membres d'office, pour agir à titre de comité de sélection, en nommant, les administrateurs suivants à titre de membres :
 - *Madame Julie Pariseau*
 - *Monsieur Frédéric Côté*
 - *Monsieur Antonio J. Blouin*
 - *Monsieur Félix Guay-Vachon*
- Mandater le comité ainsi créé pour :
 - Élaborer une démarche de sélection pour le poste de la direction générale;
 - Mettre à jour le profil de compétences recherché pour le comblement du poste de la direction générale, en lien avec la politique relative à la dotation en ressources humaines;
 - Procéder à l'affichage de poste requis;
 - Procéder au processus de sélection;
 - Présenter aux administrateurs une recommandation pour le choix du candidat.
- Autoriser le comité de sélection précédemment mentionné à recourir, aux services professionnels d'une ou plusieurs firme(s) spécialisée(s) ou consultant(e) externe afin de l'assister dans la réalisation des différents volets de son mandat.
- Autoriser la présidente du conseil d'administration à signer tout contrat à cet effet.

1.5 Résolution d'appui au projet d'éclairage du terrain de football à l'école C.-E.-Pouliot

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration du Centre de services scolaire des Chic-Chocs a reçu une demande de la part du conseil d'établissement de l'école C.-E.-Pouliot, à l'effet d'appuyer leur requête auprès de la Ville de Gaspé de procéder au transfert du système d'éclairage existant au terrain de soccer, terrain qui sera démantelé pour faire place au nouvel aréna, au terrain de football.

CONSIDÉRANT la *Loi sur l'instruction publique*, art. 93;

CONSIDÉRANT le souhait du conseil d'établissement de l'école C.-E.-Pouliot d'enclencher dès maintenant sa requête auprès de la Ville de Gaspé;

CONSIDÉRANT que la solution proposée par le conseil d'établissement de l'école C.-E.-Pouliot, à nos élèves et aux élèves d'autres écoles, primaires et secondaires ainsi qu'aux membres des trois équipes, de jouer au football l'automne malgré la perte de luminosité;

CONSIDÉRANT que l'éclairage permanent permettrait aussi une utilisation de soirée de la piste d'athlétisme et de marche, notamment pour les élèves internationaux et pour d'autres clientèles de la ville;

CONSIDÉRANT que d'autres projets comme un anneau de glace pourraient également être initiés;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire des Chic-Chocs est un partenaire important de la Ville de Gaspé;

CA-2309-010

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE, par madame Pascale Déry **ET APPUYÉE** de madame Patricia Banville, il est résolu à l'unanimité d'appuyer la requête déposée par le conseil d'établissement de l'école C.-E.-Pouliot de demander formellement aux autorités de la Ville de Gaspé de procéder au transfert du système d'éclairage du terrain de soccer situé sur le site de l'école et de le déplacer vers le terrain de football situé à proximité.

2.0 DIRECTION GÉNÉRALE

Aucun point.

3.0 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES

Aucun point.

4.0 SERVICES ÉDUCATIFS AUX ADULTES ET À LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Aucun point.

5.0 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

Aucun point.

6.0 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

Aucun point.

7.0 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES, DE L'APPROVISIONNEMENT ET DU TRANSPORT SCOLAIRE

7.1 Résiliation de contrat de transport Russel Langlais & Fils inc.

CONSIDÉRANT l'article 297 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT l'article 76 du Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs;

CONSIDÉRANT l'article 43 du contrat de transport exclusif 2022-2028;

CONSIDÉRANT la résolution numéro CA-2306-078B adoptée à la séance du 20 juin 2023;

CONSIDÉRANT la vente des actifs de l'entreprise « Transport Russel Langlais et Fils inc. » à l'entreprise « Autobus Synnott inc. »;

CONSIDÉRANT la nécessité d'actualiser le contrat avec l'entreprise « Autobus Synnott inc. »;

CONSIDÉRANT que la modification au contrat se fait à coût nul.

CA-2309-011

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE, par monsieur Frédéric Côté **ET APPUYÉE** de madame Claudie Malouin, il est résolu à l'unanimité de résilier le contrat avec l'entreprise « Transport Russell Langlais & Fils inc. », résolution CA-2306-078B et de modifier le contrat de transport envers l'entreprise « Autobus Synnott inc. » par l'ajout des circuits 025, 026, 039, 040 et 047 desservant les secteurs suivants :

- Les écoles Saint-Rosaire et de la découverte (Gaspé centre-ville);
- L'école C.-E.-Pouliot pour les rues de l'Envol, de l'Escale et de l'Église.

8.0 SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Aucun point.

9.0 SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Aucun point.

10.0 INFORMATION ET CORRESPONDANCE

10.1 Nouvelles et correspondance de la présidence

Aucune correspondance.

10.2 Nouvelles et correspondance de la direction générale

Aucune correspondance.

10.3 Nouvelle du comité de parents

Aucune correspondance.

11.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question du public.

12.0 FIN DE LA RENCONTRE

12.1 *Levée de la rencontre*

CA-2309-012

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE, par madame Patricia Banville **ET APPUYÉE** de monsieur Antonio J. Blouin, il est résolu de lever la séance à 19 h 10.

Julie Pariseau
Présidente de la rencontre

Yves Marcotte
Secrétaire général